



## Procès-verbal du 20 février 2018

Le **vingt février deux mil dix-huit**, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS -CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 13 février 2018, s'est réuni à la mairie – salle du conseil municipal - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Membres :	<b>Présents</b> :	Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD, Marie-Christine CALLSEN, Adjoints ; Fernand DARGAUD ; Joël CORNELOUP, Laurent PEGON, Cécile TALON, Cécile BURDIN, Karine ALMERAS, Elodie BERRAUD, Maryline PERRIN et Delphine LINOIS, conseillers municipaux.
- en exercice :	16	
- présents :	15	
- votants :	15	
- pouvoir :	0	<b>Absent</b> : /
Quorum :	9	<b>Excusés</b> : Stéphanie MICHEL

Arrivée tardive à 20 heures 30 de Elodie BERRAUD au moment du vote des subventions

Secrétaire de séance : sandrine GALICHON -

\*\*\*\*\*

### Conseil municipal du 16 janvier 2018 : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2018.

\*\*\*\*\*

### Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes-rendus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Jean-Victor THEVENET, Maire, invite le conseil municipal à faire part de ses observations sur les comptes rendus des réunions suivantes :

- du bureau municipal n°2 du 29 janvier 2018 : sans observation ;
- de la commission Vie sociale et associative du 7 février 2018 : Voir paragraphe Vote des subventions;
- du bureau municipal n°3 du 12 février 2018 :  
Mr PEGON demande si le problème du ramassage des poubelles aux Egrivets est résolu. Mr le MAIRE informe que Charlieu Belmont Communauté a présenté ses excuses pour ne pas avoir prévenu la mairie avant les riverains des difficultés de ramassage à cet endroit. Une demande d'autorisation de passage sur des terrains privés a été demandée de façon à ce que le camion poubelle puisse manœuvrer et continuer à ramasser les déchets devant chaque porte.

\*\*\*\*\*

### Décisions du maire : rendu compte au conseil municipal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Monsieur le maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal du 8 avril 2014 dans le cadre de la préparation, de la passation de l'exécution et du règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant.

Passé avec	Objet	Date Montant
<b>PRADET DARPIN SARLs</b>	DEC.2018-04-01 Construction de la boulangerie et du logement : avenant n°1 lot 10	31 janvier 2018 1 763.50 € HT
<b>MENIS SARL s</b>	DEC.2018-04-02 Construction de la boulangerie et du logement : avenant n°1 lot 6	5 février 2018 2 235.60 € HT
<b>MENIS SARL s</b>	DEC.2018-04-03 Construction de la boulangerie et du logement : avenant n°2 lot 6	14 février 2018 2 451.80 € HT
<b>PONTILLE SARL s</b>	DEC.2018-04-04 Construction de la boulangerie et du logement : avenant n°1 lot 4	14 février 2018 1 819.52 € HT
<b>COELHO ET FILS SARL</b>	DEC.2018-04-05 Construction de la boulangerie et du logement : avenant n°3 lot 4	14 février 2018 (MOINS VALUE) -3 065.24 € HT

D'autres avenants constituant des moins-values doivent nous parvenir.

Le montant du marché s'équilibre en décomptant les avenants de l'entreprise COELHO concernant les murs de soutènement. Globalement le budget est respecté.

La réception des travaux est prévue le 2 mars prochain.

DEL.2018-004

### **Achat de fournitures scolaires pour les écoles de la commune : fixation du montant par élève**

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Chaque année, le conseil municipal fixe le montant alloué aux écoles de la commune (publique et privée) pour l'achat de fournitures scolaires. Il est actuellement de 66 € par élève.

Jean-Victor THEVENET, Maire, invite le conseil municipal à se prononcer pour l'année 2018. Il est expliqué que la mairie paie, en direct, les fournisseurs de l'école publique et verse une subvention à l'école privée.

Le conseil municipal, ouï cet exposé :

- à l'unanimité des votants, après vote à main levée,

- **FIXE** à 66 € par élève inscrit dans les deux écoles de la commune, l'allocation pour l'achat de fournitures scolaires, soit :

- 9 042 € pour les 137 élèves de l'école publique,

- 5 808 € pour les 88 élèves de l'école privée Notre-Dame des Vignes, somme versée sous forme de subvention et imputée à l'article 65741 « Subventions à l'enseignement privé »,

- **DIT** que ces montants seront inscrits au budget primitif 2018.

DEL2018-005

### **Vote des subventions de fonctionnement 2018**

Rapporteur : Jean Victor THEVENET, Marie Christine CALLSEN et Fernand DARGAUD

La commission Vie sociale et associative s'est réunie le mercredi 7 février 2018 pour examiner les demandes de subventions de fonctionnement reçues en mairie.

Mr Le Maire rappelle les propositions de la commission.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, à l'unanimité

- **RETIENT** l'ensemble des propositions de la commission Vie Sociale et Associative sauf les cas des associations sportives communales et de la société de chasse ;

- **AUTORISE** le versement de 30 € pour tous les jeunes de St Nizier sous Charlieu

scolarisés dans des établissements professionnels, agricoles ou familiales pour toute demande en cours d'année

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle de 5 500 € pour la Société de chasse dans le cadre la participation communale dans la réalisation de son local. (Invitation du Conseil pour visiter leur local le 12 juin prochain).

*Arrivée de la conseillère municipale Elodie BERRAUD*

Mr le maire expose le cas des subventions aux associations sportives communales.

Après délibération, le Conseil municipal :

- **REFUSE** d'octroyer une subvention seulement aux associations qui ont fait leur demande dans les délais (4 POUR ; 5 CONTRE et 6 ABSTENTIONS)
- **OCTROIERA** une subvention uniquement aux associations sportives communales qui font leur demande accompagnée de leur bilan de l'année écoulée dans l'année. La somme sera prévue au budget (13 POUR ; 1 CONTRE ; 1 ABSTENTION)
- **VERSERA** la même somme aux associations communales que l'an passé. (Unanimité des voix)

BENEFICIAIRES	MONTANTS	OBSERVATIONS
<b>Ecoles de la commune – pour projets ciblés concernant les élèves domiciliés à St Nizier (30 € par élève)</b>		
Ecole publique	3 090,00 €	103 élèves
Ecole privée	1 500,00 €	50 élèves
<b>Autres organismes</b>		
Classes en 8	300,00 €	Cas exceptionnel I
Société de chasse	5 500,00 €	
FNACA	150,00 €	
Avenir musical	160,00 €	
MJC BRIENNON - Club ados	200,00 €	
<b>Clubs sportifs locaux</b>		
FCSN	350,00 €	demande arrivée le 19/02
FCLS	450,00 €	demande arrivée le 19/02
Judo	350,00 €	pas de demande de l'association
Basket	500,00 €	
Volley	500,00 €	pas de demande de l'association
Tennis Club du Sornin	350,00 €	pas de demande de l'association
<b>Etablissements scolaires accueillant des jeunes originaires de St Nizier (30 €/ jeunes)</b>		
ARPA	240,00 €	8 élèves
RESSINS	60,00 €	2 élèves
MFR VOUGY	90,00 €	3 élèves
MFR LES ATHIAUDS	30,00 €	1 élève
MFR LAMURE SUR AZERGUES des 4 vallées	60,00 €	2 élèves
<b>TOTAUX</b>	<b>13 880,00 €</b>	

- **DIT** que ces montants seront inscrits au budget primitif 2018.

DEL2018-006

**Réouverture du chemin existant pour accéder à la future voie verte**Rapporteur : Jean Victor THEVENET

Monsieur le maire donne lecture du courrier reçu le 31 janvier dernier des familles BOUILLOT Gérard et GROS Gilbert domiciliés chemin des Verchères. Ils demandent la réouverture d'un chemin rural existant entre les parcelles AD n°29 et n°24 pour accéder plus facilement à la voie verte.

**Après délibération et vote à mains levées ( 14 contre ; 1 abstention), le Conseil municipal décide de ne pas procéder à la réouverture du chemin rural pour les motifs suivants :**

- aucun intérêt général, deux accès à proximité sont déjà existants
- trop d'incidences pour l'agriculteur

DEL2018-007

**Acquisition parcelle AAn°48 Indivision SERVETTAZ /PERRIN**Rapporteur : Jean Victor THEVENETLocataire

Mr le maire informe que le locataire ne souhaite pas déménager malgré la proposition d'un relogement dans un T3 face à sa location actuelle. Ses enfants et l'infirmier pense qu'il doit rester dans son environnement pour éviter toute perturbation.

Acquisition

Mr le maire annonce que la proposition d'acquisition de la propriété n'a pas été acceptée par les conjoints SERVETTAZ -PERRIN. Eux-mêmes ont fait effectuer des estimations et propose un achat à 45 000 €.

La famille a été reçue et il lui a été annoncé que le Conseil municipal ne devrait pas aller au-delà de l'avis des domaines soit 43 000 €.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de lui indiquer jusqu'à quel montant il est autorisé à négocier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (POUR : 9 ; CONTRE : 5 et 1 ABSTENTION) :

- **AUTORISE** Mr le Maire à procéder à l'acquisition de la parcelle AA n°48 appartenant à l'indivision SERVETTAZ /PERRIN pour un montant de 45 000 € hors frais de notaire ;
- **DIT** que ces montants seront inscrits au budget primitif 2018.

DEL2018-008

**Location Boulangerie et logement**Rapporteur : Jean Victor THEVENET

Mr le Maire informe de l'avancée des travaux conforme au planning. Leur réception aura lieu le 2 mars prochain.

Mr le maire fait part de la demande de la boulangerie GALL de bien vouloir décaler leur date d'installation au 1<sup>er</sup> juin pour une ouverture du commerce et un début de loyer au 1<sup>er</sup> juillet.

**Après délibération, le Conseil municipal à la majorité des voix : (11 POUR ; 4 CONTRE et 0 ABSTENTION) :**

- **ACCEPTÉ** un début de bail au 1<sup>er</sup> juin au tarif convenu soit 1 100 €/mois ;
- **AUTORISE** l'installation du matériel à partir 1<sup>er</sup> juin 2018

**Questions diverses**

**Visite de la boulangerie :** les membres du Conseil municipal sont invités à visiter la boulangerie dimanche 11 mars 2018 à 11 heures 30.

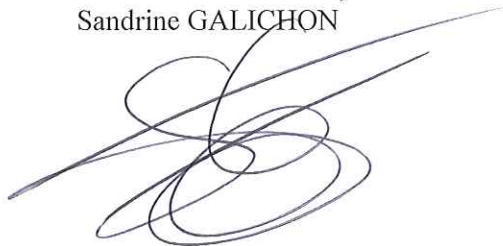
**Casse-croute du Conseil municipal** : la date est fixée le lundi 7 mai.

**Travaux Voirie 2017** : Daniel DURAND informe de l'intervention prochaine de l'entreprise THIVENT pour reprendre à nouveau l'enduit posé en 2017 défectueux.

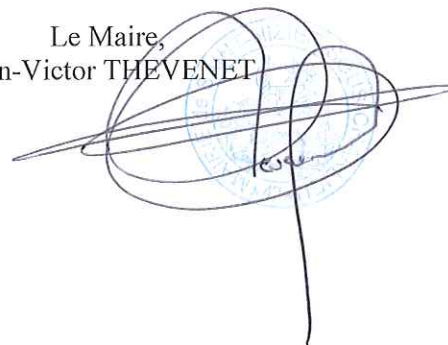
Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 22 heures

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 20 février 2018.

Le secrétaire de séance,  
Sandrine GALICHON

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Le Maire,  
Jean-Victor THEVENET

A handwritten signature in black ink, featuring a large, complex scribble of overlapping loops. A blue circular official stamp is partially visible behind the signature.

